



**Femmes  
Leaders  
Mondiales  
Monaco**

**CONVENTION**

**1<sup>ère</sup> édition**

**CONCOURS DE DESSINS 2018/2019**

**organisé par FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO**

**DESSINE MOI UN MONDE**

**Sous le Haut Patronage de  
S.A.S le Prince Albert II de Monaco  
et S.A.S la Princesse Stéphanie de Monaco**

## **PREAMBULE**

L'Association FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO lance son 1<sup>er</sup> Concours de dessins **DESSINE MOI UN MONDE**.

**FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO** est une association à but non lucratif, régie par l'article 7 de la loi n°1355 du 23 décembre 2008 et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009/40 du 22 janvier 2009.

Le **CONCOURS DE DESSINS - DESSINE MOI UN MONDE** -, défini ci-dessous, organisé par **FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO**, s'inscrit dans le droit de l'Egalité Hommes/Femmes, pour la santé, déclinée dans notre Charte.

La 1<sup>ère</sup> édition de ce concours sera dédiée à l'opération de prévention des maladies cardiovasculaires « Sauvez le Cœur des Femmes »

## **ARTICLE 1 – PARTENARIAT**

La présente convention a pour objectif de définir, dans le cadre de la participation au **Concours de dessins DESSINE MOI UN MONDE** les rapports entre d'une part une Académie des Arts ou Etablissement similaire participant au Concours et d'autre part, l'Association **FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO**, organisatrice du Concours.

## **ARTICLE 2 – EXPLICATION DU CONCOURS**

**FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO** met en place un concours de dessins s'adressant à des élèves ou étudiants scolarisés dans les Académies d'Arts ou Etablissements similaires, âgées de plus de 16 ans, dans **les pays du monde**.

## **ARTICLE 3 – LES REGLES ET LE DESSIN**

OBLIGATOIREMENT dessin en « noir et blanc » et de grande qualité.

Le dessin pourra être réalisé "librement" : peinture, collage, fusain, crayons, ou autres matières mixtes.

Intégrer un ou plusieurs coeurs de couleur rouge (seule couleur autorisée pour le cœur).

Avoir une référence du pays concerné : monument, folklore, coutumes,...

Il représentera la culture du pays.

Le dessin devra être remis en fichier TIFF, en 300 dpi et au format image de 21x29,7 pour la reproduction.

Une lettre autorisant la reproduction du dessin et de son titre cédant tous droits à L'Association FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO doit accompagner la remise du dessin et de sa légende.

La remise du dessin doit être envoyé au plus tard le **1<sup>er</sup> Octobre 2018** à l'adresse suivante :

Madame Chantal RAVERA – Présidente – FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO – 37, boulevard du Larvotto - « Le Testimonio » - 98000 MONACO – PRINCIPAUTE DE MONACO.

Le dessin ne fera, en aucun cas, l'éloge d'une incitation à la haine, à la consommation d'alcool, de drogues ou leurs dérivés, à la discrimination raciale ou religieuse et à l'homophobie.

Tout manquement à ces conditions, **FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO** se réserve le droit de ne pas publier un dessin sur avis du jury.

Le Jury composé par 10 membres de la Commission **DESSINE MOI UN MONDE** de **FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO** se réunira, une fois par mois, pour suivre l'évolution de ce concours.

## **ARTICLE 4 – REGLEMENTATION**

- L'Etablissement propose UN dessin
- UNE seule classe par pays avec UN SEUL DESSIN peut participer
- Le dessin envoyé sera validé par un jury de professionnels
- L'Académie, le professeur et l'étudiant sélectionnés seront invités lors de la soirée de gala qui aura lieu en avril 2019.

L'Etablissement signataire de la présente convention autorise **FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO** à diffuser le nom de l'Académie des Arts ou Etablissement similaire et les noms des Responsables et des Etudiants dans le livre.

Chaque Académie des Arts ou Etablissement similaire fera l'objet d'un suivi, mois par mois, par un membre de **FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO** pour tous renseignements complémentaires et informations diverses.

## **ARTICLE 5 – SIGNATURE**

La signature de la présente convention par l'Académie des Arts ou Etablissement similaire implique que l'enseignant et sa classe respecteront l'esprit et les règles du concours **DESSINE MOI UN MONDE** tels qu'ils sont définis dans ce document.

L'Académie des Arts ou Etablissement similaire signataire s'engage à respecter l'ensemble des articles ci-dessus. Le manquement aux respects des dates fixées, l'absence de contact et la non fourniture du dessin seront considérés comme des motifs justifiant l'annulation à la participation de ce concours.

A tout moment, l'Académie des Arts ou Etablissement similaire est libre de se désengager et de se retirer du concours et devra informer officiellement **FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO**.

## **ARTICLE 6 - LE LIVRE**

- Le livre sera au format A4 (21x29,7)
- Les dessins seront classés par ordre alphabétique de pays.
- Les 3 gagnants figureront au début du livre.
- En fin de livre, on retrouvera la liste des Académies des Arts ou Etablissement similaire et des participants.

**FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO** a pour ambition d'éditer **UN LIVRE** avec tous les dessins du monde pour promouvoir l'opération « Sauvez le Cœur des Femmes » et ainsi faire prendre conscience à la population des problèmes liées aux maladies cardiovasculaires qui sont la première cause de mortalité dans le monde.

Le livre **DESSINE MOI UN MONDE** sera offert en 3 exemplaires à chaque école participante : un exemplaire offert à l'Académie, un autre au Professeur et un à l'étudiant sélectionné par l'établissement ainsi que lors de la soirée de gala en avril 2019

Les gagnants sélectionnés devront renoncer à leurs droits d'auteur sur les fonds mis en lignes qui seront déclarés libres de droit et donc réutilisables par tous.

## **ARTICLE 7 – SITE INTERNET**

Ce règlement sera mis sur le site de FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO et permettra à toutes les personnes participant à ce concours de communiquer ensemble.

**[www.femmesleadersmondialesmonaco.mc](http://www.femmesleadersmondialesmonaco.mc)**

## **ARTICLE 8 – EXPOSITION DES DESSINS**

Une Exposition officielle aura lieu dans la Grande Galerie L'ENTREPOT en Principauté de Monaco de tous les dessins dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

## **ARTICLE 9 – RESILIATION ET / OU LITIGES**

L'Académie des Arts ou Etablissement similaire est le seul responsable de la diffusion des dessins qu'il aura envoyé dans le cadre de sa participation. Il garantit à **FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO** contre toute action ou recours qui pourraient être intentés par des tiers du fait de la diffusion des dessins.

Si pour une raison quelconque, **FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO** est dans l'impossibilité de réaliser le concours, elle en informera les Académies des Arts ou Etablissements similaires par lettre recommandée avec accusé de réception et il sera procédé à la résiliation de la présente convention.

Cette résiliation n'entraînera aucun droit à dommages et intérêts au profit de l'Académie des Arts ou Etablissement similaire.

## **ARTICLE 10 : CONTRAT**

ETABLISSEMENT .....

CONTACT EMAIL .....

***NOM ET PRENOM du Directeur d'Établissement***

.....

***NOM ET PRENOM du Professeur Responsable***

.....

***Monaco, le***

***CHANTAL RAVERA, Présidente FEMMES LEADERS MONDIALES MONACO***

.....

***CATHERINE PETITCUENOT, Secrétaire FEMMES LEADERS MONDIALES  
MONACO***

.....